



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/2000/12  
2 mars 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière  
(Paris, 13-15 juin 2000)

**Introduction au débat de fond qui se tiendra à la réunion plénière  
de la Conférence des statisticiens européens, juin 2000**

**Document établi par Statistics Netherlands**

**I. Introduction**

1. Statistics Netherlands a accepté d'organiser le débat de fond prévu pour la réunion plénière de 2000 de la Conférence. La présente note a été rédigée dans le but d'informer la Conférence des plans établis en vue de ce débat. Statistics Netherlands a proposé le titre suivant pour le débat : Tendances nouvelles observées chez les utilisateurs et sur le plan des sources administratives, et leurs incidences sur la comparabilité internationale des statistiques.

**II. Subdivision du sujet du débat de fond en thèmes subsidiaires**

2. Il est clair que l'intégration des statistiques internationales s'accéléra au cours des prochaines années. La nécessité de disposer de statistiques internationales comparables va s'accroissant. En outre, des informations plus actuelles s'avèrent nécessaires, tandis que l'on prévoit, parallèlement, de mettre à profit d'autres sources (administratives) pour établir les statistiques. Une plus grande intégration des pays en transition va s'effectuer et des statistiques plus fiables sont exigées. Dans cette optique, il est proposé de subdiviser comme suit le sujet du débat de fond (les thèmes subsidiaires sont présentés de manière plus détaillée à l'annexe I).

**Thème subsidiaire 1. Comment obtenir des informations plus actuelles tout en préservant leur fiabilité et leur comparabilité sur le plan international**

Les utilisateurs ont besoin d'informations plus actuelles sur un éventail de plus en plus large de questions. Comment peut-on concilier fiabilité et actualité ? Quelles sont les limites de ce compromis et les circonstances qui influent sur les limites en question ? Que peut-on apprendre des utilisateurs exigeants ? Dans ce contexte, on peut également prêter attention à la nécessité d'étendre les observations aux domaines sur lesquels on manque d'information : le secteur des services et le débat sur l'Économie nouvelle. Quel est le rapport entre ces questions et la nécessité de disposer d'informations plus actuelles ?

**Thème subsidiaire 2. Utilisation des sources administratives pour l'élaboration des statistiques et comparabilité sur le plan international**

Un usage accru des sources administratives pourrait avoir différents effets : elles pourraient limiter l'actualité des statistiques et influencer sur leur comparabilité à l'échelle internationale. Les différents contextes juridiques qui ont pour effet de doter les pays d'administrations de types divers peuvent être pris en considération. Pour qu'une transposition puisse s'opérer des sources administratives vers des concepts statistiques harmonisés, on a besoin d'instruments et d'un surcroît de ressources. Est-il souhaitable d'harmoniser les pratiques comptables, au niveau national, voire international, pour renforcer la comparabilité internationale des statistiques ?

**Thème subsidiaire 3. Évolution de l'emploi des statistiques dans les pays en transition**

Dans le cas des pays en transition, une attention particulière peut être accordée aux différentes possibilités qui pourraient s'offrir à eux d'accroître et d'améliorer l'utilisation de leurs statistiques. Un intérêt particulier est porté à l'évolution des relations avec les utilisateurs, lors du passage de l'économie planifiée antérieure à la situation actuelle. Quels sont les problèmes "anciens" qui ne présentent plus aucun intérêt aujourd'hui, quels sont ceux qui sont encore d'actualité et quels problèmes nouveaux ont surgi ?

Certains de ces thèmes subsidiaires ont bien entendu déjà été traités à maintes occasions. Néanmoins, nous estimons qu'il sera utile de présenter des données d'expérience et des opinions sur ces questions.

3. Nous voudrions faire état des aspects les plus généraux qui ont été envisagés par M. Tim Holt (ONS, Royaume-Uni) en 1998, car ils présentent également un intérêt pour ce débat.

- La nécessité d'identifier tous les utilisateurs des statistiques et de les mobiliser
- La nécessité d'une clarté conceptuelle
- Le rôle des normes et de la comparabilité sur le plan international
- Le rôle d'une évaluation professionnelle collective
- Le rôle des organismes internationaux.

Des détails supplémentaires sur chacun de ces thèmes subsidiaires sont fournis en annexe.

### **III. Organisation du débat**

4. Il y a deux catégories de documents pour ce débat : les communications "sollicitées" ("documents principaux") et les documents "d'appui". Le Président dirigera le débat de fond dans son ensemble, et l'examen général de la question, mais des animateurs seront invités à faire des observations sur les communications sollicitées et à effectuer la synthèse des documents d'appui. Les trois thèmes subsidiaires peuvent être étudiés de la manière suivante. Environ 10 à 15 minutes seront consacrées à chacune des communications sollicitées au titre de chaque thème subsidiaire. À notre avis, il existe des liens entre les thèmes subsidiaires, de sorte qu'il est tout à fait possible de traiter aussi dans les communications d'aspects relevant des autres points subsidiaires. Toutefois, s'il est fait référence à ces autres thèmes subsidiaires, la meilleure solution serait de les aborder dans des paragraphes distincts du document. Les auteurs des communications sollicitées présenteront leurs propres documents. Après l'introduction de chaque thème subsidiaire, on consacrerait un certain temps au débat. Durant les divers débats, les orateurs sont aimablement priés de limiter leurs interventions à 2 ou 3 minutes.

5. Les animateurs devraient faire des observations sur les documents présentés et pourront poser certaines questions aux auteurs. Ils seront également priés de résumer certains des points clés présentés dans les documents d'appui s'inscrivant dans le cadre du thème subsidiaire dont ils sont chargés. Ils sont invités en particulier à indiquer quelles sont les questions qui leur paraissent prioritaires ou à définir la dimension structurelle de la question. En outre, ils proposeront un certain nombre de questions qui pourraient être examinées de manière assez détaillée. Les instituts nationaux de statistique et les autres organisations internationales qui souhaitent présenter des documents d'appui sont priés de les envoyer conformément aux règles exposées dans la rubrique "documents".

### **IV. Auteurs**

6. Les noms des orateurs invités sont mentionnés ci-après. L'organisateur considère que la position de la Banque centrale européenne, en tant qu'utilisateur clef, est d'une telle importance économique, politique et statistique que ses vues sur l'avenir peuvent intéresser l'ensemble des membres de la CEE/Conférence des statisticiens européens. En outre, les communications des États-Unis et de l'Allemagne devraient apporter une dimension supplémentaire essentielle à ce débat liminaire.

### **V. Documents**

7. Les communications sollicitées devraient, autant que possible, être limitées à 10-15 pages A4 (5 000 mots au maximum). Les communications sollicitées seront publiées dans les trois langues de travail officielles de la CEE (anglais, français et russe) pour autant qu'elles soient présentées avant la date limite fixée pour la soumission des documents aux services de traduction.

8. Les documents d'appui ne devraient pas dépasser cinq pages. Puisque ces documents ne seront pas traduits, les auteurs sont encouragés à en présenter une version anglaise ou, du moins, à établir un résumé en anglais.

**VI. Organisateur/Président** : M. Henk van Tuinen, membre du Conseil d'administration de Statistics Netherlands, présentera aussi un document à titre d'introduction au débat.

Thèmes, auteurs invités et animateurs

Thème subsidiaire	Communications sollicitées			Animateurs
	Auteurs	Organisation	Pays	
1. Actualité, fiabilité et comparabilité sur le plan international	M. Wolfgang Schill	Banque centrale européenne (BCE), Directeur général adjoint		M. Yves Franchet, Directeur général d'Eurostat
	Mme Katherine Wallman	Office of Management and Budget, chef du Service de statistique	États-Unis	Idem
	M. Johann Hahlen	Statistisches Bundesamt, Président	Allemagne	Idem
2. Sources administratives et comparabilité sur le plan international	M. Jan Plovsing	Statistics Denmark, Directeur général	Danemark	M. Henk van Tuinen, membre du Conseil d'administration de Statistics Netherlands
	M. Paul Champsaur	INSEE, Président	France	Idem
3. Évolution de l'emploi des statistiques (dans les pays en transition)	M. György Sandor	Banque centrale de Hongrie, Directeur	Hongrie	M. W. de Vries, Division de statistique de l'ONU, New York, Directeur adjoint
	M. Vladimir Sokolin	Goscomstat, Président	Russie	Idem

## Annexe I

### **Tendances nouvelles observées chez les utilisateurs et sur le plan des sources administratives et leurs incidences sur la comparabilité internationale des statistiques**

#### **I. Introduction**

1. La présente annexe contient un exposé plus détaillé des trois thèmes subsidiaires, s'accompagnant de questions connexes, que nous voudrions proposer pour l'examen du sujet du débat de fond qui se déroulera à la réunion plénière de 2000 de la Conférence des statisticiens européens de la CEE.
2. Il est clair que l'intégration des statistiques internationales s'accéléra au cours des prochaines années. La nécessité de disposer de statistiques internationales comparables prend de l'ampleur, tant en ce qui concerne le nombre de domaines que le nombre de variables considérés. En outre, des informations plus actuelles sont nécessaires, tandis qu'au même moment on prévoit de mettre à profit d'autres sources (administratives principalement) pour établir les statistiques. Par ailleurs, les pays en transition vont s'intégrer de plus en plus dans les marchés mondiaux. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de comprendre clairement quelles sont les mesures que les organisations statistiques peuvent prendre elles-mêmes en vue d'améliorer leurs normes de pertinence et de fiabilité et d'accélérer les processus de production. Il faudrait également examiner les incidences de ces tendances nouvelles sur la comparabilité des statistiques à l'échelle internationale.
3. Dans la présente proposition pour la Conférence de 2000, nous nous efforçons de mieux faire comprendre les problèmes pratiques que nous rencontrons en tentant d'améliorer à la fois la production en temps voulu d'informations comparables et de bonne qualité, et la collaboration dans le domaine des statistiques internationales.
4. Un certain nombre de thèmes subsidiaires ont été retenus à des fins d'examen.

#### **II. Thèmes subsidiaires**

##### **a) Comment obtenir des informations plus actuelles tout en préservant leur fiabilité et leur comparabilité sur le plan international**

5. Tout d'abord, il est de plus en plus nécessaire de disposer de données plus actuelles, en particulier dans le domaine des indicateurs à court terme (trimestriels et mensuels). Le FMI a stimulé ce processus avec l'introduction du système général de diffusion des données (GDDS) et la norme spéciale de diffusion des données (SDD). L'engagement qu'ont pris les pays de fournir des informations au FMI en fonction de la norme spéciale de diffusion des données a beaucoup contribué à l'amélioration de la compréhension des résultats statistiques et de leur actualité. La Banque centrale européenne, récemment mise en place en tant qu'autorité monétaire centrale en Europe, demande de plus en plus d'informations statistiques en vue d'étayer ses politiques, lançant ainsi de nouveaux défis à la communauté statistique européenne. Eurostat est un autre exemple à

cet égard, en ce sens qu'il souhaite obtenir des statistiques plus transparentes pour sa banque de données EURO-SICS, appelée à devenir une banque de données contenant des renseignements à court terme pour un nombre croissant de variables, y compris la série chronologique sur 15 ans pour l'UE-11 et l'UE-15. Le Conseil des ministres de l'économie et des finances européen a reconnu que : "en matière de production de données, il faut trouver un compromis entre la rapidité, d'une part, et le degré de détail et l'exactitude, d'autre part".

6. Ces trois initiatives ont un élément commun, à savoir qu'elles témoignent d'un besoin croissant d'informations plus actuelles pour un plus grand nombre d'indicateurs. Mais les processus de production d'aujourd'hui peuvent-ils permettre de répondre à ces demandes d'informations plus actuelles ? Il ressort clairement d'une comparaison d'indicateurs effectuée par Eurostat et la Deutsche Bank entre les États-Unis, le Japon et l'Europe que les États-Unis et le Japon établissent des données pour de nombreux indicateurs dans des délais beaucoup plus brefs que l'Europe. Cette constatation vaut pour l'Europe dans son ensemble et pour la plupart des pays pris individuellement. S'il fallait accélérer les processus de production en Europe, quelle leçon les statisticiens européens pourraient-ils tirer de l'expérience de leurs collègues des États-Unis et du Japon ? Quels sont les changements nécessaires : un changement de méthodes, un changement d'attitude au sujet de l'utilisation d'informations préliminaires, une transformation des dispositions institutionnelles ou un changement sur ces trois plans ? En fait, nous souhaitons traiter ici des limites de l'exactitude et de la fiabilité, à la fois du point de vue des utilisateurs et des producteurs de statistique, en fonction des normes de qualité.

7. Si nous observons les méthodes de collecte et de traitement des données, nous constatons que des changements importants interviennent à mesure que de nouveaux instruments informatiques sont mis en oeuvre pour réduire les délais de production. Toutefois, la production plus rapide d'indicateurs pourrait avoir pour conséquence d'exclure l'information sur une partie des enquêtes, dont les réponses tarderaient à venir, soit parce que leurs systèmes de comptabilité interne sont mis à jour trop lentement, soit parce que la fourniture de données en vue de l'établissement de statistiques ne figure pas au premier rang de leurs priorités. Que peut-on faire à ce sujet ? Quelles stratégies devrait-on suivre ? Quels sont les obstacles institutionnels, et comment peut-on les surmonter ? Comment l'équilibre ou le compromis entre l'actualité et la fiabilité est-il perçu aux niveaux national et international ? Il serait très intéressant d'avoir aussi les points de vue des organismes supranationaux sur ces questions.

8. Pour traiter ces questions, il est nécessaire de mieux comprendre la motivation des utilisateurs qui formulent les besoins d'information. Ils peuvent expliquer pourquoi ils ont besoin de l'information et où se situent exactement, de leur point de vue, les limites concernant la fiabilité. Les demandes d'information peuvent être satisfaites à l'aide de renseignements provisoires et des estimations (données imputées) peuvent même éventuellement être employées pour suppléer à des informations manquantes sur certains agents économiques. Du fait de l'utilisation d'informations moins fiables pour obtenir des estimations rapides, il se pourrait que le nombre et l'ampleur des révisions ultérieures augmentent. Doit-on y voir un problème ?

9. On pourrait faire valoir qu'il appartient aux utilisateurs de définir leur niveau de tolérance (acceptation). Des indicateurs mensuels et des chiffres trimestriels sur le PIB (estimations instantanées) peuvent être établis très rapidement, ce qui peut signifier que l'information est

produite à des niveaux assez généraux et fortement agrégés. Est-ce ce que les utilisateurs souhaitent obtenir ? Quels sont les rapports entre la demande d'informations plus actuelles et les exigences en matière d'amélioration de la qualité et d'intégration des faits manquants, du secteur des services et de la nouvelle économie ? Les utilisateurs devraient-ils être informés des avantages et des inconvénients que présentent des chiffres obtenus rapidement mais moins fiables ?

10. On trouvera ci-après une liste de questions auxquelles les auteurs pourraient réfléchir :

- Les processus de production actuels peuvent-ils être sensiblement accélérés ?
- Quels types de changements devraient s'opérer dans les méthodes ou quant à l'acceptation des chiffres préliminaires, ou sur ces deux plans ?
- Quelles sont les limites du compromis entre l'actualité et la fiabilité ?
- Quels sont les domaines dans lesquels se posent les problèmes les plus graves ? Est-il possible d'obtenir rapidement des informations sur la Nouvelle économie ?
- Existe-t-il des différences entre l'utilisation aux niveaux national et international de données présentant une fiabilité (assez) limitée, pour ce qui est de leur acceptation ?
- Peut-on formuler des normes concernant le compromis entre l'actualité et la fiabilité des statistiques ?

**b) Utilisation des sources administratives pour l'élaboration des statistiques et comparabilité sur le plan international**

11. La tendance est à une utilisation croissante des sources administratives en vue d'alléger la charge qui pèse sur les entreprises. Dans certains cas, ce processus pourrait ralentir la production et donc avoir un effet négatif sur l'actualité des statistiques. L'utilisation croissante des sources administratives nous confronte à un certain nombre de possibilités et de problèmes qui méritent d'être examinés de manière assez détaillée sur la base d'exemples concrets. Premièrement, il y a la question de la législation et de la confidentialité. Quels types de problèmes législatifs faut-il surmonter pour avoir accès aux administrations ? Pour quels motifs l'exploitation des sources administratives soulève-t-elle des objections au niveau national ? Par exemple, dans de nombreux pays, les données fiscales et données de registre semblables ne peuvent pas être utilisées à des fins statistiques. Est-ce que l'utilisation de pratiques comptables harmonisées (au niveau national ou même international) pourrait résoudre en partie le problème ? Est-ce faisable ? En outre, s'il pourrait s'avérer très utile de combiner des sources administratives pour créer des informations nouvelles, la législation pourrait l'interdire pour des motifs de confidentialité. Quelles sont les limites en la matière et comment peut-on les prendre en considération ?

12. Le deuxième aspect est lié à la validité et à la fiabilité. Les sources administratives ont leurs propres concepts aux fins de l'enregistrement, concepts qui ne correspondent pas forcément à des notions statistiques. Par conséquent, il faut arriver à traduire d'une manière ou d'une autre les

concepts administratifs en concepts statistiques. Dans quelle mesure la validité, la fiabilité et la comparabilité sur le plan international des statistiques en seront-elles affectées ?

13. Troisièmement, lorsque des sources administratives sont utilisées, une plus large charge pèse sur le service de statistique en ce sens qu'il doit faire correspondre les données aux concepts harmonisés qui sont employés. Ainsi, lorsque la charge imposée aux répondants est allégée, celle des services de statistique s'alourdit. Comment peut-on faire face à ce type de conséquence en période de restrictions budgétaires dans le domaine statistique ?

14. À propos de cette question, les auteurs sont priés de se concentrer sur les tendances et problèmes futurs comme celui de la comparabilité internationale et (de nouveau) l'actualité des statistiques en rapport avec l'utilisation de sources administratives. On distingue les types de sources suivants :

1. Les administrations des entreprises. (Dans ce cas la question des systèmes comptables est pertinente.)
2. Les services de gestion des entreprises confiés à d'autres entreprises (pratiques comptables).
3. Les services administratifs/d'enregistrement des administrations locales et régionales.
4. Les services administratifs/d'enregistrement d'institutions qui exercent certaines fonctions spécialisées ou particulières (par exemple, la tenue des registres de la sécurité sociale).
5. Les services administratifs/d'enregistrement de l'administration centrale (par exemple, le fisc).

15. Comment faudrait-il aborder ces sources potentielles ? Premièrement, une liste nationale des services administratifs et d'enregistrement pertinents peut être établie. Deuxièmement, les sources devraient être évaluées en fonction de leur utilité conceptuelle (y compris l'aspect de la pollution). Cela signifie que les concepts employés dans les registres et par les administrations devraient être comparés avec les concepts statistiques. Troisièmement, il faudrait les examiner du point de vue de l'accessibilité juridique et institutionnelle. Quatrièmement, il faudrait les étudier sous l'angle informatique, pour déterminer s'il est possible de les utiliser et de quelles façons (utilisation primaire et/ou secondaire). Mais, tout au long de cette procédure, il faudrait garder à l'esprit le fait que l'analyse doit de préférence prendre les variables cibles comme points de départ, et qu'elle ne peut pas s'appuyer uniquement sur la disponibilité de données.

16. Statistics Netherlands juge moins utile d'employer les données disponibles uniquement parce qu'elles existent, tout en étant contraint de les adapter aux définitions en usage. Ainsi l'étude des différences entre les contenus des données administratives/de registre et "ce qu'il faut mesurer" en fonction des normes internationales est extrêmement importante. En outre, il faudrait établir un plan sur la manière d'utiliser l'information, en tenant compte de la nécessité de combiner cette information avec d'autres sources administratives et avec les résultats des enquêtes. Ici, l'aspect



qualitatif est crucial puisque les différentes sources peuvent être de qualité variable. En outre, des techniques statistiques "nouvelles" sont nécessaires pour utiliser ces sources ou les combiner entre elles.

17. Pour faciliter le débat, il pourrait être utile de réfléchir à la nécessité d'élaborer éventuellement des normes internationales concernant :

- les systèmes comptables
- les techniques informatiques
- les techniques de protection statistique
- la coordination conceptuelle
- la cohérence des concepts utilisés
- la préservation de la cohérence dans le temps
- la définition de conditions juridiques d'utilisation.

18. Il serait intéressant de connaître les différentes opinions sur les tendances futures et sur la possibilité et/ou le besoin d'élaborer des normes à l'avenir.

19. Du point de vue de la comparabilité internationale, il faudrait peut-être conclure certains accords pour préserver l'essence de l'harmonisation recherchée. Quelles sont les possibilités et les limites d'une utilisation accrue des données administratives à la lumière des expériences nationales ?

20. On trouvera ci-après une liste des questions auxquelles les auteurs pourraient réfléchir :

- Quel type de législation ou de règles concernant la confidentialité encourage ou entrave l'utilisation des sources administratives ?
- Est-il possible d'harmoniser les pratiques comptables et, le cas échéant, à quel niveau d'information ?
- Comment l'utilisation des sources administratives peut-elle influencer sur la fiabilité et la validité des statistiques ?
- Est-ce que l'utilisation des sources administratives alourdira la charge de travail des INS ?

**c) Évolution de l'emploi des statistiques (dans les pays en transition)**

21. L'intégration accélérée des statistiques internationales dans le cadre du processus de mondialisation oblige les pays en transition à s'aligner de plus en plus sur la pratique des pays à économie de marché, sur le plan statistique et sur d'autres plans. À cette fin, les réactions et le soutien des utilisateurs nationaux, outre la communauté internationale, peuvent être extrêmement utiles. Cependant, comme chaque pays a sa propre histoire et ses propres relations avec les

utilisateurs, il ne peut pas y avoir un seul modèle d'amélioration de l'emploi des statistiques, ce qui ne doit pas nous empêcher d'envisager les options quant à la manière de stimuler l'utilisation des statistiques au niveau national.

22. Le processus de transition a touché tous les domaines de l'activité des INS dans les pays en transition. Bon nombre d'INS des anciens pays à économie planifiée ont déjà modifié leurs relations tant avec les fournisseurs que les utilisateurs de données. Autrefois, les INS de ces pays se servaient souvent de données administratives. À l'heure actuelle, certains pays utilisent encore avec succès ces anciennes sources d'information, tandis que d'autres y ont renoncé. Par ailleurs, dans le passé, les INS de certains pays *communiquaient les données individuelles aux ministères et aux autorités chargées de la planification*, à des fins de planification, etc., ce qui est contraire aux normes internationales en matière de confidentialité.

23. Mais même à l'heure actuelle, dans certains de ces pays, les autorités politiques essaient d'empêcher la divulgation de certaines informations agrégées parce qu'elles sont jugées confidentielles. On peut se demander *s'il est nécessaire d'élaborer des directives internationales* pour définir plus clairement les responsabilités et les droits des INS en matière de publication. En outre, dans quelques pays autres que ceux en transition, les autorités politiques expriment parfois leurs opinions subjectives sur les programmes de publication des instituts de statistique, que ce soit de manière positive, par exemple en leur allouant plus de fonds ou de manière négative, en critiquant le "messenger" (statistique). Elles essaient d'exercer ainsi une certaine influence sur les publications statistiques. Par conséquent, l'autonomie de la publication et de la divulgation d'informations sur les activités économiques, y compris le secteur gouvernemental, et l'évolution sociale sont des phénomènes intéressants pour tous les instituts de statistique. Les métadonnées telles que mises au point et introduites par le FMI constituent un exemple important de la manière de traiter ces questions.

24. Les systèmes statistiques sont orientés vers les utilisateurs. Les organisations internationales constituent en quelque sorte des utilisateurs clefs puisqu'elles fixent des normes et que leurs besoins en matière d'information sont formulés en accord avec les autorités politiques des pays membres. Mais les systèmes statistiques fonctionnent mieux s'il y a une forte demande de la part des utilisateurs nationaux. Dans bon nombre de pays en transition, les services de statistique sont encore en train de forger leurs relations avec les utilisateurs dans le contexte de la nouvelle situation économique et politique.

25. Au titre de ce point subsidiaire, nous nous efforcerons d'examiner, d'une part, les changements intervenus dans l'utilisation des administrations en tant que sources; et, d'autre part, les possibilités qui s'offrent aux INS des pays en transition de stimuler l'utilisation des statistiques au niveau national.

26. On peut examiner et analyser les quelques options énumérées ci-après, bien que cette liste ne soit pas exhaustive, s'agissant des relations avec les utilisateurs :

- Le service de statistique (INS) pourrait créer sa propre unité d'analyse économique. Des analyses internes peuvent être réalisées afin d'améliorer le fonctionnement du service lui-même. Mais elles peuvent également servir à montrer à des utilisateurs

extérieurs à l'INS l'usage potentiel de l'information statistique disponible. Les avantages et les inconvénients de cette options peuvent être étudiés.

- Les INS peuvent commencer à coopérer avec les milieux universitaires, en mettant à profit leurs connaissances sur la question et les méthodes. Quelle est l'expérience disponible, quelle évolution est envisagée ?
- La mise en place d'unités d'utilisateurs (à des fins d'analyse) dans d'autres institutions gouvernementales peut être encouragée. Qu'est-ce qui est déjà fait dans d'autres institutions gouvernementales (Banque centrale, ministères et instituts de recherche) pour promouvoir l'utilisation des statistiques ? Quels sont les modèles utilisés et quels sont les sujets clefs dont l'examen peut être couronné de succès ? Quels avantages et inconvénients constate-t-on dans ce contexte ?
- Est-il envisageable de collaborer avec des organismes commerciaux, des banques, etc. ? Existe-t-il des exemples en la matière ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle collaboration ?
- Est-il nécessaire que les organisations internationales soutiennent activement les stratégies tendant à améliorer l'utilisation des statistiques ? Les organisations internationales devraient peut-être stimuler la collaboration entre les utilisateurs et les producteurs au titre de projets concrets. Qu'en pensent les organisations internationales ?

27. Les questions intéressant les pays en transition qui pourraient être traitées dans ce contexte sont notamment les suivantes :

- Quels changements ont eu lieu, au cours des dix dernières années, dans les relations entre les instituts de statistique et les principaux utilisateurs des informations qu'ils produisent ?
- Parmi les options mentionnées, quelles sont celles qui sont envisageables ? Où se situent les priorités ? Qu'attendent les utilisateurs nationaux de la mise en place de systèmes statistiques ?
- Comment peut-on renforcer et protéger l'autonomie des INS en matière de publication et de divulgation de données agrégées ?
- Qu'est-ce que les INS et les utilisateurs attendent des organisations internationales et d'autres partenaires dans le cadre de ce processus ?
- Les instituts nationaux de statistique devraient-ils, avec l'aide des organisations internationales, jouer un rôle dans l'éducation des utilisateurs des pays en transition ? Quel genre de leçon peut-on tirer à ce sujet ?

-----